

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du Lundi 29 Octobre 2018

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, Info, 7.1, 7.2, 8.1, 3.1, 3.2, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 1.2.1.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h30.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.2.1), M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE (à partir du 4.2), M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Anthony POULIN, Mme Sylvie WANLIN, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ (à partir du 8.1), M. Fabrice TAILLARD, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.2.1), Mme Marie ZEHAF.

Etaient absents : M. Dominique SCHAUSS, Mme Karima ROCHDI, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Serge RUTKOWSKI, M. Bernard GAVIGNET, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Emmanuel DUMONT, M. Pascal ROUTHIER, M. Thierry MORTON

Secrétaire de séance : Mme Elsa MAILLOT

Procurations de vote :

Mandants : Y. DELARUE, C. LIME

Mandataires : J. KRIEGER, E. MAILLOT

Délibération n°2018/004401

Rapport n°3.2 - Agence Economique Régionale de Bourgogne Franche-Comté (AER BFC) -
Liste des actionnaires

Agence Economique Régionale de Bourgogne Franche-Comté (AER BFC) - Liste des actionnaires

Rapporteur : Alain BLESSEMAILLE, Vice-Président

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

La CAGB est membre actionnaire de la SPL AER BFC.

A l'occasion de son augmentation de capital et conformément à ses statuts, il appartient à chaque actionnaire d'agrée la nouvelle composition du capital de l'agence économique régionale, tenant compte de la liste des nouveaux actionnaires, connue à ce jour.

I. Contexte

La CAGB s'est déclarée favorable par sa précédente délibération du 3 mai 2018 à l'augmentation du capital social de la SPL AER BFC. Il convient désormais d'approuver la liste connue à ce jour des établissements publics de coopération intercommunale, ayant manifesté le souhait d'être actionnaires de la SPL AER BFC.

II. Liste des actionnaires

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BEAUNE COTE SUD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'ALÉSIA ET DE LA SEINE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA TILLE ET DE L'IGNON
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RIVES DE SAÔNE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE POUILLY EN AUXOIS/BLIGNY SUR OUCHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE
AGGLOMÉRATION NEVERS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOIRE, NIÈVRE ET BERTRANGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOIRE, VIGNOBLES ET NOHAIN
MACONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE SAONE ET GROSNE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAINT CYR MÈRE BOITIER
LE GRAND CHALON AGGLOMÉRATION
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND AUTUNOIS MORVAN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRES DE BRESSE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'
COMMUNAUTÉ URBAINE CREUSOT MONTCEAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PUISAYE FORTERRE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND SÉNONAIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SEREIN ET ARMANCE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON, VÉZELAY MORVAN
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'AUXERROIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU JOVINIEN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS DES PORTES DU HAUT DOUBS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE MAICHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES 2 VALLÉES VERTES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOUE LISON
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'HÉRICOURT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LURE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES 4 RIVIÈRES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL MARNAYSIEN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE COMTÉ
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RAHIN ET CHERIMONT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS VILLERSEXEL
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES LACS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PETITE MONTAGNE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARBOIS, POLIGNY, SALINS, CŒUR DU JURA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD TERRITOIRE

A l'unanimité, le Bureau :

- prend acte de la liste des actionnaires de la SPL AER BFC,
- donne tous pouvoirs à Monsieur Alain BLESSEMAILLE, représentant la CAGB au sein de la SPL AER BFC, à l'effet de voter, réaliser et formaliser l'agrément des nouveaux actionnaires en respect des statuts, signer tous actes, effectuer toutes formalités requises par la loi et plus généralement faire tout ce qui pourra s'avérer utile ou nécessaire afin de la mener à bonne fin.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 06 NOV. 2018



Contrôle de légalité